

Demande d'autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons

Monsieur le Maire

Je soussigné(e) ⁽¹⁾

Nicolas Philippe, directeur, Cen Eray 21,
Vallée de la Têt, Toulouges.

ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L. 3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons

de cat 3 catégorie à ⁽²⁾ place Louis Espare
Toulouges.

Fête des Vins.

du 5 juin 26 à 18 heures 00
au 8 juin 26 à 22 heures 00

Les renseignements figurant sur cet imprimé seront utilisés pour la mise à jour d'un fichier informatisé, soumis aux droits d'accès en application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 13 Mai 2020
signature

CENTURY 21 Vallée de la Têt
4 av Aristide Maillol - 66350 TOULOUGES
Tél.: 04.68.56.63.06
agencedelatet@century21.fr
SAS NPAC ASSOCIES au capital de 5000 € - RCS 852 858 018
Carte T n° CPI 6601 2019 000 042 218
Délivrée par la CCI de Perpignan

n° de l'arrêté
2020/167

Arrêté du Maire

Je soussigné(e) Nicolas BARTHE

maire de Toulouges

Vu la demande ci-dessus;

Vu les articles L. 3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique;

Vu ⁽³⁾

Arrête :

M ⁽⁴⁾ Nicolas PHILIPPE

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3^{me} catégorie

à ⁽²⁾ Place Louis Espare

du 05/06/2020 à 18 heures 00
au 05/06/2020 à 22 heures 00

à l'occasion de ⁽³⁾

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

(1) Nom, prénoms, profession, adresse

(2) Indiquer l'emplacement

(3) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc.

(4) Indiquer, le cas échéant, les références du certificat de conformité du local utilisé

Fait à Toulouges

Le Maire



le 25/05/2020